

RENOVATION DE LA CRECHE
ET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX.

CCTP – SANITAIRES

INTRODUCTION

Le présent document donne une description générale des ouvrages.

L'entrepreneur adjudicateur du présent s'engage à exécuter tous les travaux nécessaires à la perfection des ouvrages afin qu'ils présentent une conformité en tout point aux règles de l'Art, aux textes et règlements en vigueur.

PRESCRIPTIONS D'ORDRE TECHNIQUE

L'entrepreneur aura à sa charge :

- la dépose des éléments nécessaire à ce réaménagement,
- la fourniture et la mise en place des éléments « sanitaires »,
- y compris les mises en réseaux nécessaires,
- tous les scellements,
- la bonne prise en compte de la remise en état du site avant la réception (protection des mobiliers et immobiliers, nettoyage, remise en état du bâti si nécessaire, etc.)
- la présentation des ouvrages témoins avant la mise en œuvre pour approbation du Maître d'Ouvrage,
- la présentation des plans techniques côtés,
- la présentation du plan d'implantation des éléments,
- une visite des lieux obligatoire avant toute remise de devis, visite pour laquelle le Maître d'Ouvrage établira un bon de visite qu'il faudra joindre à la proposition d'offre,
- le respect des réglementations en vigueur pour ce qui est des nuisances sonores.

SANITAIRES

Il s'agit de déposer urinoirs, fontaine et WC avec réseaux, y compris toutes sujétions et aléas, pour pouvoir par la suite réagencer l'espace selon les règles de l'art, les réglementations et normes en vigueur, en prenant en compte l'utilisation actuelle de cet espace.

Sanitaire handicapé :

- la création d'un sanitaire handicapé par l'union de deux sanitaires existants, y compris toutes sujétions nécessaires à cet ouvrage,
- la fourniture et la mise en place dans les règles de l'art d'un WC rehaussé pour handicapés, y compris sortie, abattant double, barre de maintien, réservoir double chasse,
- y compris toutes sujétions de raccordement et aléas.

RENOVATION DE LA CRECHE ET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX.

Lavabos :

- la fourniture et la mise en place dans les règles de l'art de deux lavabos doubles « collectivité » avec robinetterie temporisée et siphons à bonde,
- y compris toutes sujétions et aléas.

Lavabo « handicapé » :

- fourniture et mise en place dans les règles de l'art d'un lavabo sur consoles pour handicapés,
- équipé de robinetterie temporisée à commande fémorale, y compris vidage, siphon,
- y compris toutes sujétions de raccordement et fixation, et aléas.

Cloison :

- fourniture et mise en place dans les règles de l'art d'une cloison séparatrice entre l'espace « lavabos » et l'espace « urinoirs »,
- y compris toutes sujétions et aléas.

Les fiches techniques comprenant le descriptif complet de chaque élément devra être fourni avec la proposition d'offre, ainsi qu'un plan d'implantation.

Les dimensionnements devront respecter les limites de l'espace mis à disposition pour ce réaménagement.

Les normes et réglementations en vigueur devront être respectées.

DIVERS

Nettoyage de chantier :

Nettoyage journalier par toutes les entreprises présentes sur le chantier pendant la durée des travaux, y compris chargement et évacuation des gravats.

Le nettoyage journalier n'exclut pas le nettoyage à réaliser en fin de travaux.

Hygiène et sécurité :

Prévoir l'installation de chantier selon les normes et règlements en vigueur concernant la sécurité des travailleurs.

Respect des prescriptions d'hygiène et de sécurité selon la réglementation en vigueur, la loi n°93.1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application.

D.O.E. – D.I.U.O. :

Etablissement et remise en 3 exemplaires dans un délai de 1 mois maximum à compter de la réception des travaux d'un D.O.E. complet.

Un des exemplaires sera remis au Coordinateur SPS pour joindre au D.I.U.O.